

Présents : Bernard, Michel, Laurent, Marc, Thomas, Véronique et Katy.

Excusé : Claude.

### 1. CNDS

ANC : pareil 2000 €

ARDEPE : 1500 €

CPI : 1500 €

PALM : 1000 €

CPS : 2500 €

ACAL : 2 400 € demandé 1500 € reçu (développement de la plongée sportive)

GAZELEC : 900 € pour le développement de la plongée enfant.

FAITE de la plongée : inviter Béatrice HESS

### 2. Demande de subvention pour le conseil général

Demande de 3 clubs

Grain de sable de l'an dernier : autorisation d'un achat anticipé d'un compresseur + du matériel 18 500 € demande au mieux

ASOR : Compresseur + membrane semi-perméable. Budget : 44 100 € demande de 22 050 €

ARDEP : Petit matériel (équipement jeune, stab, détendeurs) : 4800 € de budget et demande 3 500 €

Demande de subvention pour le CODEP pour l'an prochain pour l'achat d'un compresseur.

La somme allouée est de 1500 €

Il faut privilégier le grain de sable qui est un petit club et qui n'a jamais rien demandé

Grain de sable : 9 250 €

ARDEP : 2400 € ou 0 € (il faut savoir si la proposition est éligible)

ASOR : 3 350 € ou 5700 €

On pourrait demander pour le CODEP, le financement des défibrillateurs

Pour l'an prochain : ils insistent pour demander des conventions d'objectifs notamment la mutualisation des moyens. Le compresseur à la GDF pourrait ren

La démarche écologique est également intéressante

Il faut le faire, car les 1<sup>ers</sup> qui se présentent auront beaucoup de subventions

On a tous les éléments mais il faut les mettre dans l'ordre.

On part sur des contrats d'objectifs mais qui s'en occupe ? Il y a du rédactionnel.

Marc est très compétent

### 3. Point divers

Proposition d'un frigo à bouteilles

Initiateur : réunion du 14 juin pour intégrer des nouveaux

Il faut réfléchir à une façon d'intégrer les nouveaux : Thomas y réfléchit

Lors du stage initial, il faut refaire des réunions de consensus

2<sup>ème</sup> réunion du CDESI : réunion la plus intéressante est le 14 juin

Il faut que les décideurs et les propriétaires soient aussi au courant des règlements afin de rassurer les propriétaires.

L'AG : Il faut faire le compte à rebours

**19 janvier** mais la maison du sport n'est pas disponible : on le fera à la gravière du fort

Convocation avant le **1<sup>er</sup> décembre** avec appel à candidature et à partir du **16 décembre** date limite de dépôt des candidatures le tout par mail.

Diffusion de la notice des candidats.

Michel a été élu à l'unanimité

Le seul auteur de *bufo veridis*

Etat des piscines

Est-ce-que le CODEP prend les choses en main, les décisions afin de mieux arbitrer ?

Il faut que le CODEP prenne la mission si lui on le lui demande.

Ce seront les clubs qui signeront les conventions.

L'APEL : association qui paye le garde chasse

On est assimilé à une entreprise, et donc on paye le tarif le plus cher.

Il chasse les oiseaux d'eau qui sont un danger pour la navigation aérienne comme les cormorans et il verbalise les étrangers qui rentrent à la gravière.

